

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

---

DEUXIÈME DIVIDENDE NUMÉRIQUE ET MODERNISATION TÉLÉVISION NUMÉRIQUE  
TERRESTRE - (N° 2822)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC15

présenté par  
M. Salles

-----

### ARTICLE 4

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Au troisième alinéa du III, les mots : « renforcer la diversité des opérateurs ainsi que » sont remplacés par les mots : « la diversité des opérateurs ainsi qu'à renforcer » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à adapter l'obligation, pour le CSA, de favoriser prioritairement la présence de nouveaux entrants, lorsqu'il doit délivrer des autorisations de chaînes en TNT.